

9 janvier 2024 Province de Québec
Municipalité du Canton de Hope
MRC de Bonaventure

A une session régulière du Conseil Municipal du Canton de Hope, dans le comté de Bonaventure, tenue au lieu ordinaire des sessions, ce neuvième jour du mois de janvier de l'an deux mil vingt-quatre, à vingt heure, sont présents :

Annick Arsenault
Colette Plusquellec
Delisca Doucet
Linda Delarosbil
Patricia Delarosbil

Tous conseillers et formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Hazen Whitton.

La directrice générale est aussi présente.

01-2024 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Annick Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers que le projet d'ordre du jour soit adopté.

Adoptée

02-2024 **ACCEPTATION ET SUIVI DES PROCÈS VERBAUX DU 5 ET 18 DÉCEMBRE 2023**

Il est proposé par Colette Plusquellec et résolu à l'unanimité des conseillers que les minutes du 5 et 18 décembre 2023 soient acceptées telles que rédigées et lues.

Adoptée

03-2024 **COMPTES**

Il est proposé par Delisca Doucet et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes certificats no 01-24 et 01A-24 au montant de 59 344.97\$ soient acceptés et la directrice générale est autorisée à les payer.

Adoptée

04-2024

**REDDITION DE COMPTES - PROGRAMME D'AIDE À
L'ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL**

Attendu que le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 108 198\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2023;

Attendu que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

Pour ces motifs, il est proposé par Annick Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité du Canton de Hope informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée

05-2024

PARTICIPATION AU TRANSPORT ADAPTÉ

ATTENDU QUE les municipalités ont la responsabilité d'offrir un service de transport adapté sur leur territoire, destiné aux personnes handicapées;

ATTENDU QUE depuis 2001, la MRC de Bonaventure est l'organisme mandataire auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTMDET), pour représenter les municipalités de la Baie-des-Chaleurs, pour le transport adapté (Réf. Résolution 2001-02-35 - MRC de Bonaventure);

ATTENDU QUE depuis le mois de septembre 2016, la régie intermunicipale de transport de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine est l'organisme délégué pour l'organisation et la coordination du service de transport adapté sur le territoire de la MRC de Bonaventure et une partie de la MRC d'Avignon (Maria-Matapédia) (Réf. Résolution 2016-06-114 - MRC de Bonaventure);

ATTENDU QUE le ministère, via son Programme de subvention au transport adapté, s'engage à

contribuer au financement des services de transport adapté à la hauteur de 75%;

ATTENDU QU'en vertu des dispositions légales, les municipalités qui adhèrent à ce service doivent reconfirmer leur participation, par voie de résolution, annuellement;

Il est proposé par Delisca Doucet et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la municipalité du Canton de Hope, confirme qu'elle accepte que la MRC de Bonaventure soit mandataire auprès du MTMDET dans le dossier du transport adapté dans la Baie-des-Chaleurs;

QUE la municipalité du Canton de Hope, confirme son adhésion au service de transport adapté pour l'année 2024 par une contribution financière de 1 715\$.

Adoptée

06-2024

GESTION TI INFONUAGIQUE ET PROTECTION

Il est proposé par Linda Delarosbil et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité accepte l'offre de SMT web et marketing, soit 1437.19 annuel.

Adoptée

07-2024

DON

Il est proposé par Annick Arseanult et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité fasse le don suivant :

Journée pré-novice 100

Adoptée

08-2024

SALAIRE DES EMPLOYÉS

Il est proposé par Colette Plusquellec et résolu à l'unanimité des conseillers que le salaire horaire des employés soit augmenté de 3.1%.

Adoptée

09-2024

SALAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est proposé par Patricia Delarosbil et résolu à l'unanimité des conseillers que le salaire du maire soit fixé à 11 021 et que le salaire des conseillers soit fixé à 3673\$. Que l'allocation de dépense du maire soit fixée à 5510\$ et que l'allocation de dépense des conseillers soit fixée à 1837\$ soit une augmentation du 3.1%

Adoptée

10-2024

AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

Il est proposé par Delisca Doucet et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit autorisée à payer les dépenses incompressibles ci-après décrites jusqu'à concurrence du montant adopté au budget 2024.

Rémunération	Frais de déplacement
Assurance	Frais marginaux
Immatriculation	Quote part
Électricité	Téléphone
Remboursement de prêt	Frais de poste
Intérêts sur prêt	

Adoptée

11-2024

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Patricia Delarosbil que la séance soit levée.

En signant le procès-verbal, le maire reconnaît avoir signé chacune des résolutions contenues dans celui-ci.

Hazen Whittom, maire

Nancy Castilloux,
Dir.gén

